



Faa'a, le 13 novembre 2017

Lettre ouverte

à

Monsieur Emmanuel MACRON
Président de la République française

Objet : Contexte colonial et demande de transfert de propriété et d'exploitation de l'aéroport international de Tahiti-Faa'a au profit de la Commune de Faa'a.

Monsieur le Président,

Quelle ne fut pas ma joie, ce jour de février 2017, lorsqu'au détour d'une interview pour un journal algérien, alors candidat à la plus haute fonction de la République française, vous déclariez : « La colonisation est un crime contre l'humanité. »

L'infatigable combattant de la paix que je suis, amoureux de sa terre et de son peuple, voyait là le signe du renouveau. Le dialogue longtemps resté au point mort pouvait reprendre. Votre jeunesse, votre courage, ne souffraient d'aucun complexe vis-à-vis du passé : « C'est une vraie barbarie et ça fait partie de ce passé que nous devons regarder en face en présentant aussi nos excuses à l'égard de celles et ceux vers lesquels nous avons commis ces gestes. » (cf. Echorouk News. 17/02/17)

Quatre ans après la réinscription de la Polynésie sur la liste onusienne des territoires non autonomes à décoloniser, réinscription « arrachée » après des décennies de luttes, il nous semblait enfin que la future gouvernance française (que vous représentiez déjà...) affirmait elle aussi : « le droit inaliénable de la population de la Polynésie, à l'autodétermination, y compris l'indépendance, tel qu'il est consacré au chapitre XI de la Charte des Nations unies et par la résolution 1514 (XV) (...) ». Par résolution (A/67/L.56), il était alors fait « ... obligation au Gouvernement français, en sa qualité de puissance administrante, de communiquer des renseignements sur la Polynésie française... »

Nous espérons, notamment, que la représentation française sise aux Nations Unies allait mettre un terme à sa « politique de la chaise vide » et, à la mode océanienne, privilégier le dialogue entre hommes et femmes de bonne volonté, si ce n'est d'égal à égal... Au contraire de renseignements favorisant la décolonisation de notre pays nous avons assisté, à chacune de nos interventions devant le comité spécial de décolonisation de l'ONU, à de véritables mises en scène. Dans le rôle de pantins, les représentants du gouvernement local actuel, authentiques ventriloques des tenants du colonialisme, probablement atteints du syndrome de Stockholm...

Aussi facilement qu'une déclaration impersonnelle, ânonnée devant les représentants de pays libres, le contexte colonial - dans lequel le peuple de Mā'ohi Nui a perdu repères, santé et espoirs, notamment en raison des essais nucléaires et d'un développement anarchique et oublieux de son environnement-, ce contexte, était tout simplement ignoré, annihilé...

Puis-je rappeler à la mémoire de tous que le processus de décolonisation, légal et légitime au plus haut point, dans lequel nous sommes inscrits commande et exige que la République française mette en place tous moyens de... décolonisation ? Cette dernière passe, entre autres, par l'éducation (apprentissage de l'histoire coloniale...). Elle passe aussi par l'octroi de compétences à même de favoriser un développement économique que nous aurions choisi en vertu de nos ressources naturelles et de nos compétences intellectuelles propres (océanisation des cadres).

Aussi, au moment où beaucoup se gargarisent de la tenue des « Assises de l'Outre-mer » je ne peux que m'interroger :

A-t-on compris que l'heure n'était plus au strict respect du cadre réglementaire et statutaire qui a paralysé ce pays depuis plus d'un siècle ? A-t-on compris que l'heure n'était plus aux « relations bilatérales » et que notre statut de pays réinscrit sur la liste des territoires non autonomes nous autorise à avoir d'autres interlocuteurs, d'autres partenaires ? J'ai bien peur que non... C'est pourquoi, il m'est regrettable de constater que « l'Accord de l'Elysée » (dont on nous rebat les oreilles) s'éloigne, vertigineusement, de l'esprit des résolutions internationales (notamment celle relative au Droit de la Polynésie française à l'autodétermination A/67/L.56).

Si des « accords » de coopération (d'Etat à Etat), nous aurions tous grandis, nous n'avons même plus affaire à de simples « feuilles de routes » liant « métropole et territoires outre-mer » ... Au mieux, l'« accord » ressemble à une directive, une circulaire, édictée par des techniciens de l'Elysée. Il n'est rien de plus qu'un énième pacte colonial rappelant les sombres heures de l'Annexion de notre pays en 1880...

Vous conviendrez que le cynisme a été poussé à son paroxysme. Pour la petite histoire, cet « Accord », à l'origine, devait s'appeler « Accords de Tahiti Nui », puis « Accords de Papeete » ... La trop grande instabilité dont a été victime notre pays, instabilité nourrie par les tenants de la colonisation, a accouché d'un simple « Accord de l'Elysée », effaçant du coup toute altérité. Comme si, d'un simple trait, le peuple Mā'ohi perdait toute consistance, toute visibilité...

Vous comprendrez également notre tristesse et notre colère face à ce qui n'est rien de plus qu'un « édit de soumission » extrêmement offensant puisque nous ayant dénié notre simple droit à exister en tant que peuple autochtone.

« Force est de constater que la France reste un Etat colonial », s'insurgeaient, en 2005, dans un appel retentissant, les « Indigènes de la République ». « ... En Nouvelle-Calédonie (...), en Polynésie règnent répression et mépris du suffrage universel. Les enfants de ces colonies (...) sont relégués au statut d'immigrés, de Français de seconde zone... ». Le constat est amer : nos enfants sont obligés de s'expatrier pour pouvoir gagner décemment leur vie quand, dans le même temps, aucune mesure n'est prise pour la protection de l'emploi local, sous prétexte « d'égalité » et de « légalité »...

Lors de « débats » qui ont eu lieu ici ou au niveau national, l'on nous oppose souvent l'injonction de trouver pour la commune de Faa'a, que j'ai l'honneur de représenter depuis plus de 30 ans, « un projet de société viable, à long terme »... Comment, à l'heure où même les représentants du Pays ont les mains liées, comment pourrait-on parler de « développement économique ? »

Monsieur le Président, en vertu des déclarations et traités internationaux auxquels la République française a accepté de se soumettre et selon votre déclaration même, il me semble que le temps est venu de joindre l'acte à la parole.

« La colonisation est un crime contre l'humanité »... L'humanité, votre humanité, commandant du coup, le transfert de la propriété et de l'exploitation de l'aéroport international à la commune de Faa'a, ceci pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, selon le principe constitutionnel stipulant qu'une collectivité territoriale ne peut exercer de hiérarchie sur une autre collectivité, la commune de Faa'a est tout à fait habilitée à en demander ledit transfert... De plus, le Pays refuse d'assumer pleinement l'exploitation de ce formidable outil de développement alors même que cet aérodrome a été géré par la Société d'Economie Mixte SETIL Aéroports de janvier 1966 à juin 2001, puis par concessions via des Autorisations d'Occupation Temporaires jusqu'en 2010, dégageant en conséquence des bénéfices considérables !

J'ose, ici, rappeler que mon gouvernement a, à plusieurs reprises, eu l'honneur de gérer avec dignité et professionnalisme ce grand outil de développement économique.

Faa'a porte, avec Moruroa et Fangataufa, les stigmates les plus visibles de la colonisation puisqu'elle a longtemps été la base arrière des essais nucléaires. De même, l'enclavement sur plus de 3 km de l'accès au lagon, les inondations régulières de la zone jouxtant la piste d'atterrissage, tout ceci a profondément bouleversé le mode de vie de ses habitants, l'équilibre environnemental, alors même que par décisions du 18 novembre 2015, le Conseil d'Etat reconnaissait enfin que « l'aéroport international (...) affecte « de manière suffisamment directe et certaine, eu égard à la nature de l'activité en cause et des missions confiées à l'exploitant, les intérêts propres de la commune sur le territoire de laquelle est implanté cet aérodrome » ...

En réalité, ce transfert ne serait que justice au regard des dédommagements de toutes les nuisances subies par sa population depuis plus de 50 ans et en vertu des multiples délibérations souveraines prises par son conseil municipal exigeant la mise en place, par exemple, d'une taxe liée à l'activité de l'aéroport au profit de la commune. Mais au nom de la République une et indivisible, le droit des habitants de la commune de Faa'a de percevoir la moindre compensation relative aux nuisances quotidiennes subies a été tout bonnement ignoré.

Il y a quelques jours, je rencontrais, en compagnie de mon premier adjoint, le président de la Polynésie ainsi que le Haut-Commissaire de la République française. A ce propos, il me paraît crucial de vous informer que cette rencontre, à l'origine et selon le « vœu » de M. le Haut-commissaire, ne devait réunir que le haut représentant de l'Etat, le président du Pays et moi-même. Ceci de manière informelle et « décontractée » !

Si mes interlocuteurs faisaient bonne figure face à la délibération prise récemment et relative à l'instauration d'une taxe communale liée à l'activité de l'aéroport international de Faa'a, ils n'ont su répondre aux interrogations légitimes des élus de la commune.

Parmi ces interrogations, figure celle relative aux motivations d'ADT-Aéroports (filiale du Goupe Egis France). Cette filiale est-elle réellement au service de notre population ? A-t-elle l'intention d'investir dans le développement de notre pays ? Et si cela avait été le cas, l'étude de faisabilité d'un aérodrome international aux îles Marquises, proche du continent américain et carrefour de tant de routes aériennes, aurait déjà été lancée. A l'heure actuelle il n'en est rien, ce qui suppose que de telles entreprises ne sont là que pour leurs propres bénéfices !